



## COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

LE MERCREDI 28 OCTOBRE 2015 A 20 HEURES 30  
A LA MAISON DU PAYS A SERVIES

### Étaient présents :

**Brousse :** Mme Hélène Frances (Suppléante) - **Cabanès :** M. Denis Combet - **Carbes :** M. François Ségur - **Cuq :** M. André Durand (Suppléant) - **Damiatte :** Mme Evelyne Faddi, M. Jean-François Taccone - **Fiac :** Mme Sophie Gilbert, M. Noël Meyssonier - **Fréjeville :** M. Claude Alba - **Guitalens-L'Albarède :** M. Raymond Gardelle - **Jonquières :** M. Michel Sudre (Suppléant) - **Laboulbène :** M. Didier Viala - **Lautrec :** M. Thierry Bardou - **Magrin :** M. Bernard Viala - **Montdragon :** M. Gilbert Vernhes - **Montpinier :** M. Georges Boutié - **Peyregoux :** M. Vivian Bonafé (Suppléant) - **Prades :** M. Marc Curetti - **Pratviel :** M. Pierre Bressolles - **Puycalvel :** M. Michel Colombier - **Saint-Genest de Contest :** M. Michel Bonnet - **Saint-Julien du Puy :** M. Serge Faguet - **Saint-Paul Cap de Joux :** M. Laurent Vandendriessche, Mme Marie-Françoise Duris - **Serviès :** M. Régis Dady - **Teyssode :** M. Daniel Castagné - **Vielmur sur Agout :** Mme Catherine Rabou, M. François Fourés - **Viterbe :** Mme Martine Kazimierczak

### Étaient absents et excusés :

**Cuq :** M. Ludovic Barbaro - **Jonquières :** M. Jean-Pierre Lencou - **Lautrec :** Mme Alexandra Taillandier, M. Quentin Vicente - **Peyregoux :** M. Christian Mazars - **Vénès :** M. Christian Galzin

### Assistaient également à la réunion :

Mme Séverine Menchon, Directrice CCLPA  
Mme Céline TRESSOL, Directrice de la MAPAD de Montdragon  
Mme Anne Deux, Trésorière

**Secrétaire de séance :** Monsieur Gilbert VERNHES

### Ordre du jour :

- Présentation du bilan de la saison AQUAVAL 2015
- Projection des films « Tourisme » réalisés durant la période estivale 2015
- EHPAD Résidence La Grèze : approbation du Budget Primitif 2016
- Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Cocagne : désignation des délégués communautaires
- LEADER : désignation de représentants au comité de programmation du GAL (*Annule et remplace la délibération n°2014/162 du 18 décembre 2014*)
- EHPAD Résidence La Grèze : création d'un poste de médecin coordonnateur
- EHPAD Résidence La Grèze : EHPAD « Résidence La Grèze » : travail effectué un jour férié - Modalités de récupération et de rémunération
- EHPAD Résidence La Grèze : convention de mise à disposition de personnel avec l'EHPAD Cabirac
- Office de Tourisme : modification du taux horaire de rémunération du poste d'adjoint d'animation de 2ème classe en CUI-CAE
- Ressources Humaines : approbation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels

- Budget Annexe Médiathèque : décision modificative n°1 - virements de crédits
- Budget Annexe EHPAD Résidence La Grèze : décision modificative n°2 - Augmentation de crédits
- Budget Annexe EHPAD Résidence La Grèze : durée d'amortissement des biens
- Convention avec la Communauté de Communes Sor et Agout pour la participation au fonctionnement des structures multi-accueil - Année 2015
- Convention de mise à disposition de minibus à titre gracieux entre l'Association Maison Familiale Rurale à Peyregoux et la CCLPA - Année 2016
- Procès-verbal de mise à disposition à titre gratuit d'un bâtiment situé sur la Commune de Lautrec pour l'exercice de la compétence « accueil de loisirs sans hébergement »
- Acquisition d'une benne à ordures ménagères
- Questions Diverses

Monsieur le Président propose l'approbation du compte rendu du 29 septembre 2015. Il est validé par l'ensemble du Conseil de Communauté.

## I - Présentation du bilan de la saison AQUAVAL 2015

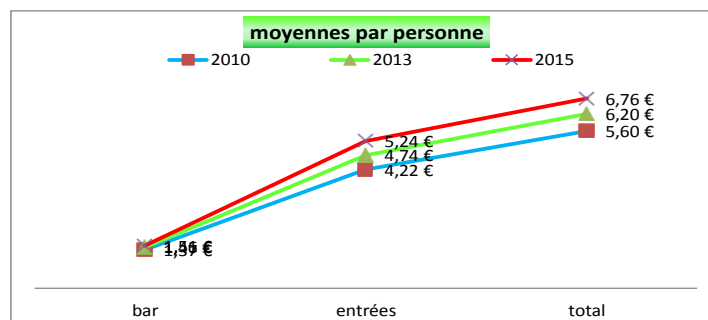
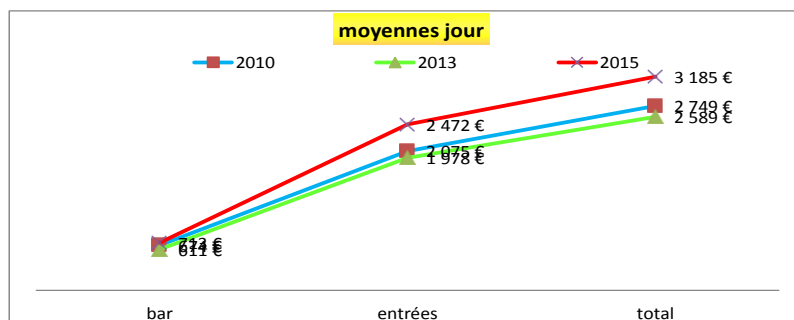
M. Faguet fait la présentation du bilan de la saison Aquaval pour l'année 2015 :

### Constat au 7 septembre 2015

année	jours ouverts	nombre d'entrées	recette entrées	recette bar	recette totale	moyenne jour entrées	moyenne jour RECETTE bar	moyenne jour RECETTE entrées	moyenne jour RECETTE totale	moyenne / personne RECETTE bar	moyenne / personne RECETTE entrées	moyenne / personne RECETTE totale
2010	71	34881	122 777 €	47 830 €	170 607 €	491	674 €	1 729 €	2 403 €	1,37 €	3,52 €	4,89 €
2010+tva	71	34881	147 332 €	47 830 €	195 162 €	491	674 €	2 075 €	2 749 €	1,37 €	4,22 €	5,60 €
2013	67	27990	132 537 €	40 944 €	173 481 €	418	611 €	1 978 €	2 589 €	1,46 €	4,74 €	6,20 €
2014	60	16160	83 056 €	22 219 €	105 275 €	269	370 €	1 384 €	1 755 €	1,37 €	5,14 €	6,51 €
2015	55	25932	135 944 €	39 241 €	175 185 €	471	713 €	2 472 €	3 185 €	1,51 €	5,24 €	6,76 €

**Zumba : 318€ (dépense 175€ = 44+ 30+23+30+32 pratiquants).** **Campings cars : 90 jetons = 270€ ; 451 nuitées = 2255€**  
**Septembre : 50 entrées très négatif recettes et fonctionnement** cause météo mais aussi période inadaptée

année	comparaison à 2010 avec tva	96,03%	105,86%	119,11%	115,86%	110,36%	124,11%	120,74%
2015	comparaison à 2010 avec tva	96,03%	105,86%	119,11%	115,86%	110,36%	124,11%	120,74%
2015	comparaison à 2013	112,86%	116,75%	124,95%	123,01%	103,45%	110,71%	109,00%



**nous avons une baisse de fréquentation en 2015. : ouverture tardive (travaux) 04/07 au lieu de 15/06 (moins de jours d'ouverture) + zones glissantes**  
 août météo moins bonne ( 5 jours fermés, 4 jours à moins de 20 personnes)  
**fréquentation moyenne jour à améliorer ; Les recettes moyennes par jour ou par personne sont en hausse (prix, carte bancaire, produits...)**  
 communication à améliorer? Statistiques à parfaire. activités , équipements à rajouter? Autres ? salon tourisme j5 novembre 2015  
 prix d'entrée? **Décision rapide**

COUT BASE DE LOISIRS AQUAVAL 2013-2015

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015*</b>
Dépenses			
Charges de gestion générale	70 724,55	44 319,10	70 989,12
Charges de personnel	128 435,78	133 381,11	119 382,76
Amortissements	2 962,38	5 249,04	10 671,53
Divers	0,00	803,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>202 122,71</b>	<b>183 752,25</b>	<b>201 043,41</b>
Recettes			
Ventes	149 821,94	90 094,17	149 433,69
Atténuations de charges	757,12	3 600,76	589,50
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>150 579,06</b>	<b>93 694,93</b>	<b>150 023,19</b>
<b>Coût de fonctionnement annuel</b>	<b>51 543,65</b>	<b>90 057,32</b>	<b>51 020,22</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015*</b>
Dépenses			
Immobilisations corporelles	9 190,80	14 094,36	41 509,11
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>9 190,80</b>	<b>14 094,36</b>	<b>41 509,11</b>
Recettes			
Subventions	0,00	0,00	9 749,00
Amortissements	2 962,38	5 249,04	10 671,53
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 962,38</b>	<b>5 249,04</b>	<b>20 420,53</b>
<b>Coût d'investissement annuel</b>	<b>6 228,42</b>	<b>8 845,32</b>	<b>21 088,58</b>

\* année incomplète - du 01/01/15 au 27/10/15

Il précise qu'il faudra voir rapidement les tarifs des entrées pour l'année 2016.

Il rajoute que les saisonniers se sont bien investis, ont bien travaillé sur la base de loisirs et dans une bonne ambiance.

Il informe que le Cross départemental aura lieu le 25 novembre 2015, que le parcours d'orientation est ouvert et que tous les documents y afférents sont en ligne sur le site internet de la CCLPA.

L'entreprise Etandex doit intervenir sur le mois d'avril pour reprendre les parties à refaire.

Une délégation va partir au salon du Tourisme à Montpellier le 5 novembre pour prendre des idées et essayer d'améliorer nos services.

M. Colombier demande si un bilan a été fait sur la période d'ouverture du 15 au 30 juin.

M. Faguet explique qu'il n'y a pas un apport financier très important. Sur le mois de juin, on a des recettes mais aussi des dépenses donc peu de bénéfice direct. Par contre, cette quinzaine là est la meilleure des publicités. En effet, c'est une période ouverte aux écoles et les enfants sont susceptibles de demander à leur famille d'y retourner pendant les vacances scolaires.

D'ailleurs, une étude va être réalisée sur les transports pour les écoles du territoire.

M. Dady demande si, au niveau des cartes bancaires, les frais ont été importants.

M. Faguet répond que les frais prélevés par la banque sont de 0,005 € par transaction.



## CCLPA Budget annexe EHPAD 2016

- GROUPE I = Dépenses courantes d'exploitation**
  - Compte 606.11 = Eau et assainissement : BP 2016 = 8600 €
  - Compte 606.102 = Energie - Electricité : BP 2016 = 25 500 €
  - Compte 606.21 = Combustible : BP 2016 = 25 000 €
    - Consommation en bois de la chaudière au 01/08/2015 = 9500€ TTC avec un BP 2015 à 15 000 € TTC
    - Consommation de gaz soit 10 000 €
  - Compte 6063 = Alimentation : BP 2016 = 110 000 €
    - 7 de 1% : il comprend les repas des résidents, du personnel et du Centre de loisirs, dont les deux derniers postés se retrouvent en recette
  - Compte 6256 = Missions : BP 2016 = 3 500 €
    - 7 de 3 000€ = Frais de déplacements, formations du personnel
  - Compte 6262 = Frais de télécommunications : BP 2016 = 11 500 €
    - Diminution de 500€ = Réévaluation de la location du standard et de téléphones pour de l'achat
  - Compte 6287 = Remboursement de frais : BP 2016 = 23 000 €
    - Intervention du service technique de la CCLPA pour des travaux de réparations
    - Frais d'essence afférentes au mini bus

## CCLPA Budget annexe EHPAD 2016

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
	BP 2014	CA 2014	BP 2015	BP 2016
912	1 175 890	1 181 549	1 262 986	1 302 600
9229	500,00	432,28	510,00	600,00
933	16 820,00	16 808,64	17 500,00	19 500,00
94111	597 300,00	540 447,76	610 000,00	631 000,00
94112	63 600,00	36 761,66	103 700,00	97 700,00
94113	1 38 600,00	222 861,26	146 000,00	100 000,00
942	13 980,00	12 271,26	14 300,00	14 300,00
94511	162 000,00	169 684,33	181 800,00	162 500,00
94513	12 200,00	13 197,16	15 000,00	16 000,00
94514	14 600,00	16 024,07	18 240,00	19 000,00
94515	108 800,00	108 528,08	111 000,00	121 000,00
94516	2 400,00	1 939,97	2 500,00	2 500,00
94521	4 100,00	3 402,82	4 200,00	4 000,00
94522	500,00	466,08	500,00	500,00
94524	500,00	65,26	500,00	800,00
9471	66,00	69,21	66,00	70,00
9472	5 485,00	0,00	3 300,00	4 000,00
9473	34 365,00	38 648,78	35 000,00	39 080,00

## CCLPA Budget annexe EHPAD 2016

- GROUPE III = Dépenses afférentes à la structure**
    - Compte 61.568 = Autres maintenance : BP 2016 = 18 000 €
      - Nouvelles installations (chaufferie, extension du nombre d'extincteur et détecteurs) = contraction de nouveaux contrats de maintenance et réévaluation à la hausse des contrats existants
      - Certaines installations nécessitent une maintenance (installation d'eau chaude)
- | CONTRATS          | OBJET   | 2015 | 2016            |
|-------------------|---|------|-----------------|
| AVATE             | Contrôle installation électriques                         |      | 2 000 €         |
| SIEDIS            | Détecteurs de fumées                                      |      | 5 000 €         |
| ISOCARD           | Maintenance extincteurs                                   |      | 500 €           |
| PRO ENERGIE       | Chaudière   |      | 2 500 €         |
| L'YMBALL          | Photocopieur  |      | 1 000 €         |
| SHARP             | Photocopieur  |      | 2 000 €         |
| Autre maintenance | Maintenance installation d'eau chaude sanitaire + Imprévu |      | 5 000 €         |
| <b>TOTAL</b>      |   |      | <b>18 000 €</b> |

## CCLPA Budget annexe EHPAD 2016

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
RECETTES					
	BP 2014	CA 2014	BP 2015	BP 2016	Observations
00	5 396,00	5 396,03	0,00	0,00	
01	1 679 156,00	1 712 880,91	1 778 912,00	1 800 677,00	
232021	0,00	0,00	0,00	92 500,00	
232022	60 256,00	69 247,24	60 767,00	10 394,00	
23203	827 736,00	809 134,71	844 782,00	793 859,00	
23204	7 000,00	7 226,17	7 105,00	6 237,00	
23205	261 000,00	276 977,06	286 792,00	290 086,00	
23206	527 363,00	555 896,64	579 276,00	607 595,00	Forfait sur CPAM
02	49 300,00	58 169,83	46 280,00	50 500,00	
5412	10 000,00	17 810,84	6 880,00	9 000,00	
5479		126,17	0,00	0,00	Remb. Frais repas personnel
7081	800,00	375,00	800,00	3 000,00	Remb. Frais repas accompagnants
7085	10 000,00	8 179,80	10 000,00	10 000,00	Remb. Téléphone
7088	5 500,00	4 095,71	5 500,00	5 500,00	
7089	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	
7088	21 500,00	23 889,07	21 500,00	21 500,00	
03	500,00	430,36	500,00	500,00	
778	500,00	430,36	500,00	500,00	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 734 351,00</b>	<b>1 776 817,83</b>	<b>1 825 692,00</b>	<b>1 851 677,00</b>	

## CCLPA Budget annexe EHPAD 2016

PRIX DE JOURNEE 2016					
	2013	2014	2015	Propositions 2016	Augmentation en €
Hébergement	47,87 €	49,29 €	50,55 €	50,55 €	0 €
Dépendance GR 1 et 2	19,59 €	19,58 €	19,38 €	21,09 €	1,71 €
Dépendance GR 3 et 4	12,43 €	12,43 €	12,56 €	13,38 €	0,82 €
Dépendance GR 5 et 6	5,27 €	5,27 €	5,33 €	5,68 €	0,35 €

Le prix de journée proposée en hébergement pour 2016 reste stable. Au 01/01/2016 l'ensemble des EHPAD du Tarn vont passer en dotation globale par le versement de l'APA par le Conseil Départemental.

## CCLPA Budget annexe EHPAD 2016

PRIX DE JOURNEE 2016					
	2013	2014	2015	Propositions 2016	Augmentation en €
Hébergement	47,87 €	49,29 €	50,55 €	50,55 €	0 €
Dépendance GR 1 et 2	19,59 €	19,58 €	19,38 €	21,09 €	1,71 €
Dépendance GR 3 et 4	12,43 €	12,43 €	12,56 €	13,38 €	0,82 €
Dépendance GR 5 et 6	5,27 €	5,27 €	5,33 €	5,68 €	0,35 €

Le prix de journée proposée en hébergement pour 2016 reste stable. Au 01/01/2016 l'ensemble des EHPAD du Tarn vont passer en dotation globale par le versement de l'APA par le Conseil Départemental.

## CCLPA Budget annexe EHPAD 2016

### TABLEAU DES EMPRUNTS

Organisme prêteur	Date de souscription	Durée (années)	Taux (%)	Capital emprunté	Dette en fin d'exercice précédent	Remboursement du capital de l'année n	Montant des intérêts de l'année n
CASSE D'EPARGNE ALBI	16/10/2012	15	4,92	500 000,00 €	446 271,79 €	151 674,54 €	25 843,67 €
CASSE D'EPARGNE ALBI	04/07/2003	20	3,8	1 400 000,00 €	67 027,47 €	9 662,76 €	7 585,56 €
CASSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/11/2013	16	2,87	500 000,00 €	465 866,04 €	95 336,25 €	34 133,96 €
CASSET MIDI PYRENEES	29/12/2002	23	0,0	1 800 614,43 €	90 307,20 €	0,00 €	9 930,72 €
CREDIT FONCIER DE FRANCE	27/02/2002	29	4,25	1 165 205,19 €	746 423,74 €	189 322,14 €	46 162,77 €
IBCAITEC	29/11/2002	27	3,5	35 064,00 €	16 946,86 €	2454,13 €	2178,43 €
MSA MIDI PYRENEES NORD	28/01/2014	10	0,0	100 000,00 €	85 000 €	0,00 €	10 000,00 €
RSI ARTISAN	10/10/2002	14	0,0	32 000,00 €	2 666,63 €	0,00 €	2 666,67 €
<b>TOTAL</b>				<b>2 652 883,62 €</b>	<b>2 065 388,14 €</b>	<b>627 026,78 €</b>	<b>126 876,84 €</b>

## CCLPA Budget annexe EHPAD 2016

SECTION INVESTISSEMENT				
RECETTES				
	BP 2014	CA 2014	BP 2015	BP 2016
00	427 837,00	510 721,46	510 721,00	672 509,00
01	384 735,00	285 345,68	140 402,00	94 004,00
0222	377 000,00	242 177,00	100 000,00	94 004,00
0262	7 735,00	43 168,68	40 402,00	0,00
15	462 679,00	233 803,00	414 363,00	233 070,00
1517	462 679,00	233 803,00	414 363,00	233 070,00
15188	0,00	0,00	0,00	0,00
16	0,00	17 066,00	0,00	0,00
1609	0,00	17 066,00	0,00	0,00
17	577 242,00	606 983,50	4 800,00	4 800,00
1741	574 292,00	600 000,00	0,00	0,00
185	2 960,00	8 983,50	4 800,00	4 800,00
2	76 424,00	77 690,89	83 445,00	80 602,00
200	76 424,00	77 690,89	83 445,00	80 602,00
2011	0,00	0,00	331,00	0,00
2012	0,00	0,00	7 428,00	0,00
2013	0,00	0,00	394,00	0,00
2014	0,00	0,00	495,00	0,00
2015	0,00	0,00	1 864,00	0,00
2016	0,00	0,00	6 151,00	0,00
2017	0,00	0,00	9 252,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 928 913,00</b>	<b>1 733 604,53</b>	<b>1 153 731,00</b>	<b>1 084 985,00</b>

## CONCLUSION

- Le budget prévisionnel 2016 tient compte de différents points :
  - Modernisation des locaux techniques
  - Restructuration de l'EHPAD
  - Emprunt pour permettre la réalisation de ces lourds aménagements.
- Le budget prévisionnel 2016 proposé s'inscrit dans une recherche de la meilleure optimisation des moyens tout en respectant le maintien de la qualité des prises en charge.
- Le budget prévisionnel de 2016 met en exergue la nécessité des aides de l'état sur les petites structures.
- Un projet de création de lits d'hébergement temporaire a été transmis aux Autorités de Tutelles.

Monsieur le Président précise que cette structure fonctionne de manière correcte, il y a beaucoup de mouvement de personnel, de gestion des familles... Il tient à remercier Mme Tressol pour le travail efficace qu'elle a produit sur sa première année de prise de poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité décide d'adopter le budget primitif 2016 du Budget Annexe EHPAD « Résidence La Grèze » de la Communauté de Communes du Laurécinois-Pays d'Agout.

## IV - Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Cocagne : désignation des délégués communautaires

Monsieur le Président précise que, suite au décès de M. Godefroy, il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire pour représenter la CCLPA au PETR du Pays de Cocagne.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- désigne M. Christian MAZARS comme délégué titulaire au PETR du Pays de Cocagne pour remplacer M. François GODEFROY et M. François SEGUR comme délégué suppléant en remplacement de M. Christian MAZARS,

- rappelle les noms de l'ensemble des membres délégués titulaires et suppléants au PETR du Pays de Cocagne :

Titulaires	Suppléants
- Raymond GARDELLE - Thierry BARDOU - Christian MAZARS - Quentin VICENTE	- Jean-François TACCONE - Alexandra TAILLANDIER - François SEGUR - Christian GALZIN

## **V - LEADER : désignation de représentants au comité de programmation du GAL (Annule et remplace la délibération n°2014/162 du 18 décembre 2014)**

Monsieur le Président rappelle que le comité de programmation LEADER « Pays de Cocagne » de la nouvelle génération LEADER 2014-2020 regroupera des élus et socioprofessionnels des trois intercommunalités qui composent le nouveau territoire de projet.

Fin 2014, les élus des trois intercommunalités avaient décidé de fixer le nombre de délégués pour chaque collège (élus et socioprofessionnels) à 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants par intercommunalité.

Aujourd'hui, la répartition a été revue et fixée à :

- Communauté de Communes Tarn-Agout :  
Elus (4 titulaires - 4 suppléants) / Socioprofessionnels (4 titulaires - 4 suppléants)
- Communauté de Communes Sor et Agout :  
Elus (3 titulaires - 3 suppléants) / Socioprofessionnels (3 titulaires - 3 suppléants)
- Communauté de Communes Laurécois-Pays d'Agout :  
Elus (2 titulaires - 2 suppléants) / Socioprofessionnels (3 titulaires - 3 suppléants)

Monsieur le Président propose donc de désigner les 2 représentants titulaires et les 2 représentants suppléants du collège « élus » au comité de programmation LEADER, qui représenteront le territoire de la Communauté de Communes Laurécois-Pays d'Agout.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité désigne les représentants de la Communauté de Communes du Laurécois-Pays d'Agout au comité de programmation LEADER dont les noms suivent :

Titulaires	Suppléants
- Raymond GARDELLE	- Christian MAZARS
- Thierry BARDOU	- Quentin VICENTE

## **VI - EHPAD Résidence La Grèze : création d'un poste de médecin coordonnateur**

Monsieur le Président explique que la présence d'un médecin coordonnateur est obligatoire depuis 2005 dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Monsieur le Président propose donc la création d'un emploi de médecin coordonnateur à temps non complet, soit 10,50 /35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A, de la filière sanitaire sociale, au grade de médecin 2<sup>ème</sup> classe. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3-3, 2<sup>o</sup> de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier du diplôme requis afin d'exercer la fonction de médecin coordonnateur. Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut 901.

M. Dady demande si ce poste peut être attribué à un médecin en retraite.

Monsieur le Président répond oui et c'est d'ailleurs le cas aujourd'hui.

M. Vernhes rajoute que ce poste est de toute façon indispensable, c'est cette personne qui examine tous les dossiers d'entrée.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide de créer un emploi de médecin coordonnateur pour l'EHPAD « Résidence La Grèze » à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015,
- décide que l'agent recruté sera rémunéré sur la base de l'IB 901 pour 10,50 heures travaillées par semaine.

## **VII - EHPAD Résidence La Grèze : EHPAD « Résidence La Grèze » : travail effectué un jour férié - Modalités de récupération et de rémunération**

Monsieur le Président explique que la loi prévoit que :

- les jours fériés travaillés (hors 1<sup>er</sup> mai) sont soit indemnisés, soit récupérés
- le 1<sup>er</sup> mai travaillé est indemnisé et récupéré

Au niveau de l'EHPAD de Montdragon, à ce jour, les pratiques sont les suivantes :

- les jours fériés travaillés (hors 1<sup>er</sup> mai) sont indemnisés et récupérés.

Ce n'est pas prévu par la loi mais c'est un droit d'usage qui est pratiqué dans la plupart des Ehpads du Département.

- le 1<sup>er</sup> mai travaillé est indemnisé et récupéré deux fois.

La loi ne le prévoit pas mais c'est en application.

Plusieurs réunions ont eu lieu avec les représentants syndicaux pour trouver un compromis équitable sans mettre en péril la bonne marche de l'établissement. Il a été proposé :

- pour les jours fériés travaillés (hors 1<sup>er</sup> mai) de conserver le droit d'usage déjà acquis c'est-à-dire l'indemnité et la récupération.
- pour le 1<sup>er</sup> mai travaillé de supprimer la deuxième récupération.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'approuver un usage antérieur afin de maintenir l'activité de l'EHPAD lors des jours fériés travaillés.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à la majorité (1 abstention : M. Colombier) :

- approuve le maintien de l'usage pour les jours fériés (hors 1<sup>er</sup> mai),
- décide d'appliquer pour le 1<sup>er</sup> mai, le versement d'indemnités forfaitaires ou horaires (selon le statut) pour jour férié travaillé cumulé à une récupération heure pour heure.

## **VIII - EHPAD Résidence La Grèze : convention de mise à disposition de personnel avec l'EHPAD Cabirac**

Considérant la difficulté à recruter les personnels de soins pour l'EHPAD « Résidence La Grèze »,

Considérant la proposition de l'EHPAD Cabirac situé chemin de cabirac – 81260 ANGLES de mettre à disposition de l'EHPAD « Résidence La Grèze » une auxiliaire de soins afin d'exercer les missions d'aide-soignante et d'assistante en soin gériatrique à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015,

Considérant que le projet de convention a été soumis à l'avis préalable de la Commission Administrative Paritaire par l'EHPAD Cabirac,

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'approuver la signature avec l'EHPAD Cabirac d'une convention de mise à disposition d'une auxiliaire de soins afin de maintenir un service de qualité auprès des résidents.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de personnel avec l'EHPAD Cabirac.

## **IX - Office de Tourisme : modification du taux horaire de rémunération du poste d'adjoint d'animation de 2ème classe en CUI-CAE**

Mme Menchon rappelle que le CAE est un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi qui est en partie remboursé par l'Etat. Il est proposé d'augmenter le taux horaire de cet agent de 9,61 € à 10,32 € ce qui fait en moyenne 50 € net par mois.

Cette somme ne sera pas remboursée mais à la charge de la communauté de communes.

Mme Menchon explique que deux agents interviennent sur le domaine de la culture. Pour l'un, qui a posé quelques difficultés, il a été décidé de lui baisser le régime indemnitaire, les missions qui lui étaient attribuées ont été reportées sur cet agent qui est en CAE. Les élus trouvent qu'il est logique qu'il y ait une augmentation de sa rémunération puisque cet agent a pris des missions supplémentaires. Elle précise que les 50 € d'augmentation net par mois ne sont pas à la hauteur de la baisse du régime indemnitaire de l'autre agent.

M. Dady demande s'il est possible d'avoir les noms de ces deux agents.

Monsieur le Président rappelle que les votes se font toujours sur des principes généraux, les noms ne peuvent donc pas être communiqués.

Monsieur le Président propose de modifier le taux horaire retenu pour la rémunération du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité décide de modifier la rémunération initialement basée sur le SMIC en vigueur et de fixer le taux horaire à compter du 01/11/2015 à 10,32 €.

## **X - Ressources Humaines : approbation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels**

Monsieur le Président explique qu'il appartient à l'autorité territoriale de réduire voire supprimer les risques afin d'assurer la sécurité des agents et de protéger leur intégrité physique. L'autorité territoriale doit prendre les mesures appropriées et les mettre en œuvre conformément aux principes généraux de prévention énumérés par le Code du travail. Compte tenu des activités exercées, l'autorité territoriale doit ainsi évaluer les risques professionnels, consigner les résultats dans un Document Unique et mettre en œuvre des actions de prévention.

Pour ce faire, nous avons rencontré l'ensemble des services et responsables afin de regrouper tous les risques inhérents à chaque activité de la communauté de communes.

Ce document a été établi après concertation ce qui explique l'avis favorable, à l'unanimité, du CHSCT de la Communauté de Communes en date du 15 octobre 2015.

M. Colombier demande si le coût des mesures de prévention qui vont être prises pour l'année 2016 a été évalué.

Monsieur le Président répond que non, pas pour l'instant.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'approuver le Document Unique afin de pouvoir continuer la démarche et valider le plan d'actions réalisé selon les axes prioritaires définis.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve le document unique ainsi que les axes prioritaires proposés afin de permettre la mise en œuvre du plan d'actions.



## **XI - Budget Annexe Médiathèque : décision modificative n°1 - virements de crédits**

Mme Menchon explique que les virements de crédits vont permettre de reconstituer le fond de caisse de la médiathèque à Vielmur suite au cambriolage qui a eu lieu il y a quelques années.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve la décision modificative n°1 du Budget Annexe Médiathèque 2015 prévoyant des virements de crédits comme détaillés ci-dessous :

	Virements de crédits			
	Recettes		Dépenses	
	Article	Somme	Article	Somme
Fonctionnement			6232	- 20 €
			673	20 €

## **XII - Budget Annexe EHPAD Résidence La Grèze : décision modificative n°2 - Augmentation de crédits**

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée de la nécessité d'approuver une décision modificative pour intégrer au Budget Annexe EHPAD « Résidence la Grèze » 2015 les transferts comptables de biens du Budget Principal et des frais d'études réalisés en 2011 au projet d'extension et de restructuration de l'EHPAD.

Mme Menchon explique que cette délibération fait suite au conseil de communauté de septembre par rapport aux transferts de biens du Budget Principal vers les Budgets Annexes et la nécessité d'augmenter les crédits pour permettre de réaliser ces transferts. C'est une régularisation d'opérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve la décision modificative n° 2 du Budget Annexe EHPAD « Résidence La Grèze » 2015 prévoyant des augmentations de crédits comme détaillées ci-dessous :

Objet des dépenses	Augmentation de crédits			
	Dépenses		Recettes	
	Articles	Sommes	Articles	Sommes
Terrains	211	22.823,95 €		
Bâtiments	2131	69.273,48 €		
Dotations			1021	92.097,43 €
Construction du sol propre	2313	310.601,00 €		
Frais d'études			2031	310.601,00 €

## **XIII - Budget Annexe EHPAD Résidence La Grèze : durée d'amortissement des biens**

Mme Menchon rappelle qu'en 2013, suite à la fusion, le conseil de communauté a délibéré pour approuver les durées d'amortissements des biens de l'ensemble des budgets de la communauté de communes. Il est proposé ce soir une délibération plus spécifique sur le budget annexe EHPAD parce que c'est un budget sur lequel les bâtiments s'amortissent alors qu'ils ne s'amortissent pas sur les autres budgets.

Monsieur le Président propose les durées d'amortissement suivantes :

<b>Biens</b>	<b>Durées d'amortissement</b>
Logiciel	2 ans
Matériel de bureau et informatique	2 ans
Matériel et outillage	10 ans
Mobilier	10 ans
Installations complexes spécialisées	10 ans
Installations générales, agencements, aménag divers	10 ans
Matériel de transport	10 ans
Autres immobilisations corporelles	10 ans
Bâtiments	40 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité adopte les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus.

#### **XIV - Convention avec la Communauté de Communes Sor et Agout pour la participation au fonctionnement des structures multi-accueil - Année 2015**

M. Fourès rappelle que la CCLPA a fait le choix d'accompagner les familles ayant recours à des structures Petite Enfance « hors territoire » pour l'accueil de leurs enfants.

Afin de pouvoir continuer l'accompagnement de ces familles, il précise qu'il est nécessaire de renouveler la convention entre la CC du Lautrécois-Pays d'Agout et la CC Sor et Agout qui prévoit la participation au fonctionnement des structures. Il s'agit d'un principe d'échange de services.

M. Colombier demande si cette convention concerne l'année 2015 ou 2016.

M. Fourès répond qu'il s'agit bien de l'année 2015, nous sommes en retard sur le traitement de la convention.

M. Colombier demande s'il n'est pas possible de faire une convention triennale.

M. Fourès explique que les demandes des familles sont très ponctuelles, il est préférable de rester sur des conventions annuelles.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté d'approuver la convention à conclure avec la Communauté de Communes Sor et Agout.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve la convention à conclure avec la Communauté de Communes Sor et Agout pour l'année 2015.

#### **XV - Convention de mise à disposition de minibus à titre gracieux entre l'Association Maison Familiale Rurale à Peyregoux et la CCLPA - Année 2016**

M. Fourès explique qu'il s'agit de renouveler pour la troisième année la convention de mise à disposition de minibus à titre gracieux avec la MFR de Peyregoux.

Dans sa recherche de mutualisation pour optimiser le fonctionnement du service Enfance Jeunesse, la CCLPA s'est donc rapprochée de l'Association Maison Familiale Rurale à Peyregoux qui possède deux minibus de 9 places inutilisés durant les périodes susceptibles de convenir au service, soit les vacances scolaires suivantes : vacances d'hiver 2016, vacances de printemps 2016, vacances d'été 2016, vacances d'automne 2016.

La convention identifie clairement les engagements pris par le prêteur (l'Association Maison Familiale Rurale à Peyregoux) et le bénéficiaire (la CCLPA), notamment sur les questions d'état des lieux, d'assurance, de conditions financières, de durée ou de litiges.

Monsieur le Président propose d'approuver la convention de mise à disposition à titre gracieux avec l'Association MFR à Peyregoux pour les deux minibus, ce partenariat ayant pour objectif de réduire les coûts liés au transport pour le budget Enfance Jeunesse.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve la convention de mise à disposition de deux minibus à titre gracieux avec l'Association MFR à Peyregoux pour l'année 2016.

## **XVI - Procès-verbal de mise à disposition à titre gratuit d'un bâtiment situé sur la Commune de Lautrec pour l'exercice de la compétence « accueil de loisirs sans hébergement »**

M. Fourès rappelle qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la CCLPA a retravaillé sur les compétences et qu'il a été pris sur l'intercommunalité la compétence ALSH (loisirs enfance sur les vacances scolaires). Qui dit prise de compétence en termes d'organisation d'activités dit aussi prise de compétence sur les bâtiments. Nous organisons des loisirs sur les communes de Vielmur, Saint-Paul Cap de Joux, Lautrec et Vénès. Sur ces quatre communes, nous allons devoir passer des conventions de mise à disposition totale ou partielle des bâtiments communaux. Elles vont permettre de pouvoir mesurer et prendre en compte les frais d'utilisation liés à l'activité.

Ce travail a été effectué, dans un premier temps avec la commune de Lautrec et nous sommes tombés d'accord sur un conventionnement pour l'année 2015. Il s'agit d'une mise à disposition partielle puisque le bâtiment sert à l'activité scolaire et à l'activité ALAE.

Ce même travail n'a pas encore été amorcé pour Saint-Paul Cap de Joux, Vielmur et Vénès mais il est évident qu'il sera, en termes de frais d'utilisation, rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté d'approuver le procès-verbal de mise à disposition à titre gratuit du bâtiment dédié à l'accueil de loisirs sans hébergement sur la Commune de Lautrec, à savoir une partie du groupe scolaire Jean-Louis Etienne, comme joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve le procès-verbal de mise à disposition à titre gratuit du bâtiment dédié à l'accueil de loisirs sans hébergement sur la Commune de Lautrec, à savoir une partie du groupe scolaire Jean-Louis Etienne.

## **XVII - Acquisition d'une benne à ordures ménagères**

Monsieur le Président annonce que cette délibération est sortie de l'ordre du jour. La commission souhaite prendre l'avis du personnel qui utilise ce matériel avant de prendre la décision finale. Elle sera donc reportée au prochain conseil de communauté.

## **XVIII – Questions Diverses**

### **1) Défibrillateurs**

Monsieur le Président explique que Mme Rabou, lors du dernier exécutif, a évoqué l'achat groupé de défibrillateurs. Il rappelle qu'il y en a un à Aquaval qui peut être mis à disposition sur la période où il n'est pas utilisé. Il indique qu'il serait bien d'en avoir un autre sur le site de Serviès.

Il demande si les communes sont intéressées.

Suite au retour de huit communes susceptibles d'être intéressées, une demande de devis va être réalisée avec tous les détails techniques.

## **2) Commission Urbanisme**

Monsieur le Président rappelle que la Commission Urbanisme va se réunir pour la première fois ce lundi 2 novembre 2015 à 9h30, en présence de la DDT. Elle permettra de discuter du futur PLUi et de faire un bilan sur le service ADS.

## **3) Information aux Maires**

M. Colombier explique qu'il fait partie de la Commission Départementale de Sécurité Civile. Lors de la dernière réunion, Monsieur le Sous Préfet a rappelé que les plans communaux de sauvegarde doivent être instaurés dans toutes les communes. Actuellement, sur 323 communes seules 120 ont réalisé ce document, 102 ont commencé à le préparer et 101 ne l'ont pas du tout débuté. Sur notre territoire, des communes l'ont déjà fait. Pour les autres, il les invite à se rapprocher de la Préfecture pour les établir.

## **4) Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

Monsieur le Président rappelle que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a eu lieu le 12 octobre 2015. Monsieur le Préfet a présenté son projet qui ne fait pas l'unanimité des membres de la commission et va être amendé.

Les communes ont reçu ce projet et nous avons un délai de deux mois pour formuler les observations et le retourner en Préfecture ou il sera rediscuté (le délai n'excèdera pas 3 mois).

Il précise que toutes les délibérations qui ont été prises (communes qui souhaitent nous rejoindre ou se retirer) sont caduques dans le sens où elles doivent être postérieures à la présentation du Schéma Départemental par le Préfet. Ce n'est qu'un problème administratif, il suffit simplement de reprendre ces délibérations dans cette période de deux mois et les renvoyer en Préfecture.

Il indique que, dans le projet de délibération qui va être envoyé aux communes, sera reproposé l'acceptation de la rentrée des deux communes qui sont Missècle et Moulayrès.

Il rappelle que chaque commune doit délibérer.

M. Viala B. demande si l'avis qui est demandé est uniquement pour la Communauté ou si c'est pour l'ensemble de la commission départementale y compris les syndicats.

Monsieur le Président répond que, pour les syndicats, il ne pense pas. Par contre, l'avis concerne le niveau départemental.

**Le Secrétaire de séance,  
Gilbert VERNHES**

**Le Président,  
Raymond GARDELLE**